



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE
PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2022

Convocation du 16 Novembre 2022

Présents :

- | | |
|------------------|----------------|
| - F. Bonnet | - J.P Gélard |
| - A. Laure Boyer | - J. Pimentel |
| - O. Morin | - P. Quintana |
| - M. Massignan | - G. Catteloin |
| - D. Bourdet | |

Absent excusé :

- J. GOUASDON
- I. COLOMBO-GOMES qui a donné procuration à Anne Laure Boyer

Secrétaire de séance :

Michel MASSIGNAN est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 - Compte rendu des commissions
- 2 - Création d'une commission pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)
- 3 - Délibération sur le projet d'adoption du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- 4 - Délibération sur la révision de la tarification de la location de la salle polyvalente
- 5 - Repas ou colis des aînés 2023
- 6 - Organisation de la décoration de Noël du village
- 7 - Présentation du RPQS 2021 du SPANC
- 8 - Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 19 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1) Compte rendu des commissions

- ▶ Anne Laure Boyer informe le Conseil Municipal que lors du Conseil d'Ecole du 8 Novembre dernier, aucune requête particulière n'a été formulée. Néanmoins, elle indique que le changement du chauffe-eau est à prévoir. Elle signale également que lors de la dernière tempête, un dégât des eaux a été occasionné. Il y a lieu de contacter l'assurance pour une prise en charge dans le but de faire les réparations nécessaires.

► Paul Quintana informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion du Syded du 16 Novembre à Lamagdeleine, au cours de laquelle a été évoqué le tri des poubelles sur le Grand Cahors.

La réunion a débuté par une bonne nouvelle, puisque le Lot est le département le plus performant en matière de tri des déchets des régions d'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine : 103 kg sont recyclés chaque année par habitant dans le Lot contre seulement 71 kg/habitant en Occitanie !

Hélas, la poubelle noire (marron chez nous) comporte encore beaucoup trop d'intrus :

Sur 100% d'intrus, on trouve :

- 30% de papiers et d'emballages
- 20% de déchets « compo stables »
- 20% de déchets sans filières dédiées
- 17% de textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout)
- 7% D'aliments, soit intacts, soit du gaspillage
- 6% de déchets à filières dédiées (piles, ampoules...)

Le compostage : 6 500 tonnes de déchets sont compostés chaque année, ce qui représente une économie de 150 000 euros pour le SYDED. 70% des maisons avec jardin compostent.

Cahors et quelques villages, dont Laroque des Arcs se sont mis à installer des composteurs collectifs dans les quartiers pour un résultat encourageant : Les habitants se les approprient progressivement et sont satisfaits. Le compost est récupéré par l'association « Les jardins du cœur »

Les dépôts sauvages : Le SYDED nous informe que des moyens de répression existent et qu'il ne faut pas hésiter à les utiliser :

- Sac au sol, mégot, dépôt interdit, etc. : 135 € D'amende
- Dépôt à l'aide d'un véhicule : 1 500 € pouvant aller jusqu'à 7 500 € + confiscation du véhicule.
- La photo d'un particulier est recevable.
- Une pré-plainte pourra être déposée en ligne, suivie d'une audition en gendarmerie.

Le SYDED va tester en Janvier 2023 la pose de pièges à photos dans les endroits qui posent problème.

Ce sera sous forme de prêt, et il sera nécessaire signer une convention d'un mois et de fournir un justificatif d'assurance.

2) Création d'une commission pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire explique à l'équipe municipale que les la préfecture impose la nécessité de disposer d'une organisation de gestion de crise. Ainsi le plan communal de sauvegarde permet de faire face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents (de la circulation, incendie...) phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, neige...) problèmes sanitaires (épidémies, canicule...) perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou énergies...). Il intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile. Les adresses mail de chaque habitant ont été collectées à cet effet.

La Commune de St Pierre Lafeuille est plus particulièrement exposée aux risques « incendies- feux de forêts ». Il est donc obligatoire d'élaborer un plan de prévention avant le 7 octobre 2024.

Anne Laure Boyer, Olivier Morin et Paul Quintana se proposent de constituer cette commission.

3) Délibération sur le projet d'adoption du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avait émis un avis défavorable sur le projet de PLUI arrêté le 10 Novembre 2021 par le Conseil Communautaire du Grand Cahors.

Le Conseil Municipal avait émis diverses observations concernant certaines zones foncières et des zones agricoles.

A ce jour, considérant que ces réserves n'ont pas été examinées et prises en compte par le Conseil Communautaire, le Conseil Municipal de St Pierre Lafeuille, après en avoir délibéré, s'abstient collectivement.

4) Délibération sur la révision de la tarification de la location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la tarification de la location de la salle polyvalente n'a pas été revue depuis le 4 Juin 2008, date à laquelle une tarification très détaillée avait été mise en place. A ce jour ces dispositions n'ont plus lieu d'être, compte tenu d'abord d'une forte demande et surtout de l'évolution récente des coûts des fluides énergétiques, du matériel et des investissements déjà réalisés (Clim, cuisine, etc...) Il faut d'ailleurs prévoir d'autres aménagements (four, hotte, lave-vaisselle, micro-onde...)

Après un comparatif effectué sur d'autres communes similaires offrant les mêmes prestations et un débat animé, le Conseil Municipal décide de retenir les tarifs suivants :

	Résidents	Non Résidents	Associations Communales	Associations Extérieures
Journée 12H00	60.00 €	210.00 €	gratuit	150.00 €
2/3 Jours	100.00 €	350.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de valider la nouvelle tarification et la convention unique ci-jointe en annexe ainsi que le règlement intérieur, pour application effective à compter du 01/01/2023.

Vote :

1 Abstention (Jean-Paul GELARD)

3 Contre (Frédéric BONNET, Georges CATTELOIN et Paul QUINTANA)

6 Pour (Anne-Laure BOYER, Daniel BOURDET, Joël PIMENTEL, Michel MASSIGNAN, Olivier MORIN)

5) Repas ou colis des aînés 2023

La tradition du repas convivial et animé par la musique, apprécié de nos aînés a depuis deux ans été remplacée par le portage à domicile de colis. Pendant le Covid, cela a permis de conserver le lien, indispensable dans toute communauté.

Monsieur le Maire a souhaité interroger le Conseil Municipal sur le rétablissement du repas ou le maintien du colis.

Après des échanges argumentés, il est procédé à un vote qui se décompose comme suit :

- Pour une offre mixte (Repas ou colis) : 2 voix (Anne Laure et Paul)
- Pour le repas : 8 voix (Tous les autres conseillers)

Le repas est fixé au 12 Février 2023 selon des modalités à déterminer ultérieurement.

6) Organisation de la décoration de Noël du village

A la demande de l'Association « Notre village vous aime » qui tiendra son traditionnel marché de Noël le 4 décembre 2022 à la salle polyvalente, six conseillers se tiendront à disposition pour décorer la place du village et ses environs.

7) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et Qualité (RPQS) du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) Exercice 2021

Le Service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) introduit par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a notamment pour mission de vérifier la conception et la réalisation des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que le fonctionnement et l'entretien de tous les autres dispositifs d'assainissement non collectif présents sur son territoire.

Le SPANC, comme tout service d'eau et d'assainissement, est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial, les usagers doivent notamment s'acquitter d'une redevance nécessaire à la réalisation de ses missions.

Rappel : En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services d'eau et d'assainissement sont tenus d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS), selon les prescriptions du décret n° 2007-675 et de son arrêté d'application du 2 mai 2007 (modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013) définissant les indicateurs de performance spécifiques au SPANC.

Le Maire de chaque commune qui a transféré sa compétence assainissement non collectif doit présenter ce rapport annuel à son Conseil municipal, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours (article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales).

Olivier Morin présente le rapport annuel 2021 sur le Prix et Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS) et commente les indicateurs qui concernent St Pierre Lafeuille).

Communes	N° INSEE	Date du zonage	Population totale ¹
Saint Pierre Lafeuille	46 340	25/08/2004	377

Communes	Population totale ¹	Nombre de résidences principales ²	Nombre de résidences secondaires ou occasionnelles ²	Nombre moyen de personnes par résidence principale ³	Nombre d'abonnés ANC ⁴	Part de résidences principales (%) ²	Nombre de résidences principales en zone ANC ⁵	Nombre de résidences secondaires en zone ANC ⁶	Estimation de la population permanente en zone ANC ⁷
Saint Pierre Lafeuille	377	156	12	2.42	190	84.8	161	29	389

État des contrôles réalisés par le SPANC du Grand Cahors

Communes	Nombre de contrôles de projets			Nombre de contrôles de travaux			Nombre de diagnostics des installations existantes		
	De 2010 à 2020	En 2021	Au total par le SPANC du Grand Cahors	De 2010 à 2020	En 2021	Au total par le SPANC du Grand Cahors	De 2010 à 2020	En 2021	Au total par le SPANC du Grand Cahors
Saint Pierre Lafeuille	45	10	55	38	4	42	160	11	171

Communes	Nombre de diagnostics des installations existantes réalisés		
	Par les services antérieurs à la création du SPANC du Grand Cahors	Par le SPANC du Grand Cahors	Depuis la mise en œuvre des contrôles
Saint Pierre Lafeuille	160	11	171

Estimation du nombre de dispositifs contrôlés sur le territoire depuis la mise en œuvre des contrôles jusqu'au 31/12/2021 (exprimé en nombre)

NEUF		conformes	conformes sous réserve	non conformes
nombre de dispositifs neufs réceptionnés	1 396	513	1 548	13
nombre de dispositifs existants réhabilités	680			

EXISTANT		Absence de défaut	Non conformes	Installation absente	refus d'accès
nombre de premiers diagnostics réalisés	4 476	2 410	5 578	383	4
nombre de contrôles périodiques de bon fonctionnement (2ème contrôle)					
sur installations neuves	1 050				
sur dispositifs existants	2 845				

TAUX DE CONFORMITE	installations conformes		
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en œuvre des contrôles	10 447	4 471	42.8%

Recettes 2021 du service : 67 695,47 € TTC

8) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dorénavant les grands travaux de voirie exécutés par le Grand Cahors auront lieu tous les 2 ans, conséquence de l'augmentation des matières premières (goudron, par exemple...).

Aucuns travaux ne sont donc à prévoir sur la Commune pour les deux ans à venir.

Pour information, la présentation des vœux à la population aura lieu le 8 Janvier 2023.

Séance levée à 22h30.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, non-linear pattern across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled.